

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

magasins discount

Question écrite n° 17611

Texte de la question

M. Serge Blisko attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les conditions de travail des salariés de la grande distribution du « hard discount ». En effet, certaines informations font état de pratiques sociales d'un autre âge allant des cadences infernales au harcèlement moral, en passant par la guérilla contre les syndicats au profit d'une politique marchande à bas prix. Il lui demande quelles mesures compte prendre le ministère pour que les services de l'inspection du travail interviennent enfin dans ce secteur pour faire respecter l'application des règles du droit du travail et pour que de telles pratiques dramatiques pour les salariés ne se développent plus.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les conditions de travail des salariés des magasins discount et demande de faire intervenir les services de l'inspection du travail. L'amélioration des conditions de travail, l'effectivité du droit du travail dans les entreprises, le développement du dialogue social font partie des priorités des services de l'inspection du travail qui réalisent de nombreuses interventions dans les entreprises (près de 220 000 par an). Le secteur de la distribution de produits à prix réduit, caractérisé par un nombre important de petites structures appartenant à des chaînes nationales ou européennes, a fait l'objet dans de nombreux départements d'actions coordonnées de contrôles qui ont permis de constater des situations irrégulières qui ont fait l'objet soit d'observations, soit de procès-verbaux transmis aux parquets compétents. Ces actions sont menées tant dans le cadre d'actions concertées que dans celui d'investigations ponctuelles menées par les agents de contrôle.

Données clés

Auteur: M. Serge Blisko

Circonscription: Paris (10e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 17611 Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 mai 2003, page 3412

Réponse publiée le : 1er septembre 2003, page 6800